

Établissement ou école : <b>Lycée polyvalent Simone VEIL – Brive (19)</b>	
Intitulé de l'action	<b>Défense et promotion des droits des femmes</b>
Public concerné	Les élèves et étudiants du lycée polyvalent Simone VEIL (LGT / SEP / UFA / STS/ EANA)
Thématique choisie / ODD concerné	<b>ODD N°5 - ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</b> <b>Cyber sexisme / cyber harcèlement / Violences dans le couple</b>
Intervenants	MINISTERE DE LA JUSTICE/ ASSOCIATION SOS VIOLENCES CONJUGALES CORREZE/ ELEVES DE L'IUT GEA
Constats initiaux / Diagnostic	Les élèves ont manifestement besoin d'être sensibilisés et informés sur les moyens de lutter contre les violences au sein du couple.
Objectifs attendus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévenir avec des outils comme le violentomètre, le respectomètre</li> <li>- connaître les acteurs locaux qui aident à lutter contre les violences faites aux femmes et qui permettent de faire respecter les droits des femmes</li> <li>- continuer ces actions en les développant aux autres lycées</li> <li>- améliorer la coordination avec les assistantes sociales de la police et de la gendarmerie et avec nos infirmières et l'assistante sociale du lycée</li> </ul>
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Campagne 2018 - projet LIBERTY / Campagne 2019 - MA LIBERTE / Campagne 2020 : DIVERSITY : les anciens élèves veulent que leurs actions s'étendent et deviennent pérennes et apportent leur témoignage</li> <li>- Campagne 2021 pour les droits des femmes à Simone Veil</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Journée du 8 mars 2022 : journée internationale du droit des femmes</li> <li>- Journée du 3 mai 2022 : les classes du LEGT et du LP créent et parlent du violentomètre / Film les Suffragettes</li> </ul>
Moyens internes nécessaires	Mise à disposition de l'amphithéâtre et du centre de Culture et de Connaissances
Évaluation	Mesure des actions réalisées en 2021/2022 en mai 2022, après la JDD 2022 (mardi 03 mai 2022) avec le bureau des écodélégués
Remarques / Commentaires	Ces actions pourront faire l'objet de chef d'œuvre, notamment pour les sections sanitaires et sociales du LEGT et des sections ASSP